



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

**OBJET : ANNULLATION DE VENTE D'UN TERRAIN EN VUE DE LA RÉALISATION
D'UN PROJET DE "COLIVING SENIORS" À CHÂTEAU-ARNOUX – ANNULLATION
DE DELIBERATIONS N° DM_20211125N114 EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2021 ET SUIVANTES**

L'an deux mille vingt-trois et le trente Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULLIEN Bernard a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. BENOIT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

M. STEPHANE FAYET A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 30 Novembre 2023.
Délibération DM_20231130N108

OBJET : ANNULATION DE VENTE D'UN TERRAIN EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE "COLIVING SENIORS" À CHÂTEAU-ARNOUX – ANNULATION DE DELIBERATIONS N° DM_20211125N114 EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2021 ET SUIVANTES

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'Assemblée :

- Que, lors des séances du Conseil Municipal des 25 Novembre 2021, 20 Juillet et 10 Novembre 2022, l'assemblée a validé la vente d'un terrain et délibéré sur différents points complémentaires, afin de permettre la réalisation du projet de construction de logements pour séniors "Coliving Seniors" sur les parcelles cadastrées AH 337 – 341 et 730, situées rue du 8 Mai 1945 – Quartier Saint-Pierre,
- Que les décisions des 25 Novembre 2021 et 10 Novembre 2022 prévoyaient notamment une durée de validité du compromis de 12 mois, prorogée de 12 mois supplémentaires, soit une validité jusqu'au 25 Novembre 2023 maximum en précisant qu'au-delà de cette date la Commune sera désengagée envers l'acquéreur, la société NOVATIMM.

Il précise qu'à ce jour, et ce malgré différentes relances, le compromis de vente du terrain communal n'a toujours pas été signé par l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ D'annuler la vente à la société NOVATIMM des 2.753 M² – parcelles cadastrées AH 337–341 et 730 – utiles à l'emprise du projet, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 Novembre 2022,
- ✓ Et par conséquent, d'annuler la délibération N° DM_20211125N114 du 25 Novembre 2021 et les suivantes (DM_20220720N108 et DM_20221110N146) créatrices de droit.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, décide :

- ✓ **D'ANNULER** la vente à la société NOVATIMM des 2.753 M² – parcelles cadastrées AH 337–341 et 730 sises rue du 8 Mai 1945, quartier Saint-Pierre – utiles à l'emprise du projet de "Coliving Seniors",
- ✓ **DE RETIRER** la délibération, créatrice de droit, N° DM_20211125N114 du 25 Novembre 2021 et les complémentaires (DM_20220720N108 et DM_20221110N146).

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p style="text-align: right;"></p> <p style="text-align: right;">René VILLARD</p> <div style="text-align: right;">  </div>
--	--